

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE PARENTS - SECTEUR CENTRE PARIS 13e 18 NOVEMBRE 2013 18h30 – 21h

PERSONNES PRESENTES :

- Mme LANG, Conseillère de Paris, Première adjointe au Maire du 13^{ème}, chargée de la petite enfance et des collèges
- M. CHATRY, Directeur Général des services à la Mairie du 13^{ème}
- Mme CANONICI, Directrice générale adjointe à la Mairie du 13^{ème}
- Mme BARON-BOISSE, Chargée de mission auprès du Maire
- Dr EPRON- TONDOWSKI, médecin d'encadrement secteur 5^{ème} - 13^{ème}
- Mme DAVOST SERIZAY, Coordinatrice Petite Enfance secteur centre 13^{ème}
- Mme BOUCHE, Responsable Pôle Petite Enfance à la CASPE 5^{ème}- 13^{ème} (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance)

RESPONSABLES DE CRECHES :

- Sandrine ADRIAN, directrice CC Olympiades 2
- Françoise FERRER, directrice CC Reculettes
- Nathalie CUVELIER, directrice CC Pascal
- Marie-Grâce GONCALVES, directrice CF et HG 134 Masséna
- Laurence RUBIO, directrice CC Pointe d'Ivry
- Françoise LAPEYRE, directrice CC Ricaut
- Houria HACINI, directrice CC Olympiades 1
- Myriam SARDI, directrice CC Clisson
- Marie-Claude BAILLET-DENISART, directrice CC Hutinel

PARENTS ELUS :

- M. TRAORE et Mme THOUROUDE CC Baptiste Renard
- Mme SAGET, présidente du CP centre - CC Pointe d'Ivry
- Mme LEGENDRE, vice-présidente du CP Centre – CC Hutinel
- Mme DEGENNE-GENERALI et Mme LIM, CC Olympiades 1
- Mme CAVENS, CC Olympiades 2
- Mme CHEMLA, Mme CZERNICHOW, CC Pascal
- Mme MEGHAR, CF 134 Masséna
- Mme HADDAD-ALFON, Mme KARAGO, CC Clisson
- M. PERSEVAL, Mme FLEURY-GRAFF, Mme GIREL-ZAJDENWEBER, CC Reculettes

REDACTEURS DU COMPTE-RENDU

Mme Sandrine ADRIAN, directrice de la mini-crèche Olympiades 2 et Mme Astrid CAVENS, parent élu de la mini-crèche Olympiades 2

Ordre du jour :

- 1. Fonctionnement des établissements de la petite enfance (horaires, regroupement, journées pédagogiques)**
- 2. Facturation**
- 3. Projets éducatifs**
- 4. Travaux**
- 5. Hygiène et santé**
- 6. Questions sur les personnels**

Point préalable sur le fonctionnement du conseil de parents

Certains parents élus ont fait remarquer des difficultés pour communiquer au sein des crèches auprès des parents et la question d'un budget alloué à la diffusion d'informations a été posée. Les représentants des crèches et de la DFPE (Direction des Familles et de la Petite Enfance) ont rappelé que des panneaux dédiés au conseil de parents avaient été installés dans chaque structure.

La DFPE encourage l'utilisation du panneau d'affichage et du mail. Le choix des modalités de communication revient aux parents élus de chaque structure et les directrices ne pourraient s'y substituer. La centralisation des coordonnées mail des parents de chaque crèche à l'initiative des directrices a été proposée mais cette proposition ne fait pas l'unanimité. A titre d'exemple, certains parents élus ont mis en place un cahier de liaison à destination des parents, d'autres ont créé une adresse e-mail pour leur crèche.

La mairie propose de prendre en charge l'impression et la diffusion du 1^{er} compte rendu de ce conseil de parents.

1. Fonctionnement des établissements de la petite enfance

a) Horaires

Les crèches du 13^{ème} arrondissement fonctionnent selon le rythme des crèches parisiennes : de 7h30 à 18h30. Les horaires ont été modulés dans certaines structures pour répondre à la demande des parents et s'adapter à leurs besoins, ainsi l'accueil des enfants s'effectue de 7h45 à 18h45 sauf pour 5 crèches de l'arrondissement dont les horaires sont de 7h30 à 18h30.

La DFPE rappelle qu'une solution peut-être apportée par les modes de garde en crèches associatives.

L'amplitude horaire 8h – 19h, vivement plébiscité par les familles parisiennes fait l'objet d'une réflexion de la DFPE. Mme DAVOST-SERIZAY rappelle que dans l'intérêt des enfants, leur présence dans la structure ne devrait pas excéder 10h par jour. Elle rappelle également que certains personnels habitent loin et que la question des personnels est sous-jacente à celle des horaires.

b) Regroupement

Des parents ont manifesté le souhait d'être informés en amont du lieu d'accueil de leur enfant lors de la réservation d'une place en regroupement.

Il convient de préciser que le regroupement n'est pas proposé par toutes les structures d'accueil et qu'il répond à des objectifs particuliers : permettre aux professionnels de la petite enfance de prendre leurs congés pendant les périodes où la fréquentation des crèches est au plus bas, réaliser les travaux de « maintenance » des établissements ainsi que les gros travaux.

La sélection du lieu de regroupement s'opère à partir donc de plusieurs facteurs :

- La disponibilité des crèches ouvertes
- La capacité d'accueil de ces crèches
- Le nombre de professionnelles disponibles
- Le nombre d'enfants à accueillir
- La position géographique centrale facilitant l'accueil des enfants

Dans la mesure où la DFPE doit avoir connaissance de ces éléments, il lui est impossible de communiquer au préalable le nom des possibles crèches de regroupement. Il est précisé que certains impondérables (des travaux annulés, des travaux imprévus...) rendent la transmission de ces informations plus délicate.

Des parents élus ont demandé s'il était envisageable de communiquer en amont le nom des crèches susceptibles d'être en travaux. Mme LANG propose de transmettre une liste de prévisions de travaux des différentes structures. Ceci étant, une information ferme et fiable est privilégiée par la DFPE.

Demande a été faite de connaître le nom de la crèche de regroupement 1 mois avant la date de celui-ci. La réponse de la DFPE est que l'information est transmise le plus tôt possible, sous réserve que les parents aient communiqué leurs dates de congés avant le délai imparti.

c) Journées pédagogiques

Il peut y avoir 3 journées pédagogiques annuelles autorisées par le Maire d'arrondissement. Elles permettent à l'équipe de se réunir en intégralité et simultanément pour discuter des projets pédagogiques. Les parents sont avertis longtemps à l'avance de la date de ces journées.

Dans un contexte particulier de grève la même semaine que la journée pédagogique, la décision a été prise par la Mairie d'annuler cette journée pédagogique, pour ne pas pénaliser les parents avec deux jours de garde en moins la même semaine. Cependant, il convient de se demander si l'annulation de cette journée n'a pas aussi des conséquences « négatives

2. Facturation

Les tarifs des structures d'accueil sont fixés par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) et entrent dans le calcul du tarif les revenus de la famille ainsi que la composition familiale. La facturation se fait par forfait avec possible dérogations de paiement concernant les grèves, les JP, les travaux imprévus. Les vacances scolaires sont incluses dans le forfait.

Les évictions sont décidées par le médecin de la crèche selon la pathologie de l'enfant et son état de santé. Toute intervention d'un médecin extérieur est interdite au sein de la crèche. Il est rappelé que toute journée commencée est due.

Depuis le 4 novembre, le mode de facturation a changé. Désormais les parents recevront leur facture à domicile dès décembre envoyée par Facil'familles (les responsables de crèches se tiennent à votre disposition pour plus d'informations).

3. Projets éducatifs

Chaque crèche possède un projet d'établissement avec notamment un projet pédagogique, travaillé en équipe pluridisciplinaire. Il existe des axes communs à toutes les structures : le jeu et le respect du développement de l'enfant. Chaque structure communique son projet d'établissement à la DFPE, qui le valide. Un exemplaire du projet se trouve à disposition des parents.

4. Travaux

Chaque année, une visite d'architecture de chaque établissement est programmée ; elle vise à déterminer la nature des travaux à effectuer. Selon la nature de ces travaux, une simple réparation en interne par l'atelier de la section locale d'architecture peut être réalisée. Si les travaux sont plus importants, il est nécessaire de programmer l'opération. Ce travail de programmation se fait en partenariat avec la Circonscription des affaires scolaires et de la petite enfance 5-13, les services des travaux de la DFPE, la coordinatrice de crèches, la mairie d'arrondissement et les ingénieurs responsables de la Section Locale d'Architecture. Pour cela, il est très fréquemment nécessaire de lancer un appel d'offres.

Il arrive que des appels d'offre soient infructueux (aucune entreprise ne postule) : dans ce cas, les travaux ne peuvent pas être effectués à la période initialement prévue.

Les travaux peuvent être également demandés suite à une visite de sécurité incendie ou électrique. Mme LANG s'engage à transmettre la programmation des travaux aux parents le plus en amont possible.

Par ailleurs, un exercice d'évacuation incendie doit être réalisé trois fois par an dans chaque structure.

5. Hygiène et santé

Cf point facturation en cas de maladie.

6. Questions sur les personnels

Depuis 2012, au niveau des Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance, il existe un « volant de remplacement ». 750 professionnels travaillent dans les établissements petite enfance du 13^{ème} arrondissement, ainsi que 60 remplaçantes. Une partie de ces agents sont déjà affectés sur des arrêts longs (arrêts maternité, congés maladie longs).

Une professionnelle supplémentaire est affectée dans chaque établissement pour effectuer les remplacements courts. En cas de difficulté, et pour améliorer les conditions de travail, il y a de l'entraide entre les établissements proches : certaines structures s'arrangent entre elles pour ces absences de courte durée. Si l'absence dure plus de trois semaines, un remplacement est prévu. Un effort important de recrutement est fait par la Ville de Paris.

7. Points divers :

- Ont été suggérées certaines idées : vide-grenier crèche par crèche, vide-grenier par secteur, échanges, bourses aux vêtements...
 - La mairie se propose d'aider les parents élus dans leur démarche.
 - Le site mercibaby.fr a été mentionné (site de partage d'articles de puériculture)
- Le site de la Mairie du 13^{ème} sur le Conseil de Parents est en cours d'élaboration et la création d'un blog pour les parents élus du secteur centre Paris 13 a été évoquée.

Merci de votre attention.